



Coup de Griffes

Au bon plaisir de Mesdames et Messieurs les Chefs de service

«Elle est passée par ici, elle repassera par là, elle court, elle court...» la formation...

Qu'il est loin le temps où les agent.e.s choisissaient dans le catalogue une formation, en parlaient à leur chef et recevaient la convocation.

Aujourd'hui, certains chefs estiment que la formation est proposée «trop tôt» ou «trop tard», ou que «le contenu n'est pas adapté voire pas nécessaire à l'exercice des fonctions». Ou tout simplement qu'une partie du stage n'est pas indispensable à l'exercice des missions de l'agent....

Ainsi, récemment, il a été dit aux agent.e.s assistant à un stage PAS de 3 jours que la dernière demi-journée (consacrée au contentieux PAS) ne les concernerait pas directement, et qu'ils étaient donc invités à retourner dans les services en n'ayant ainsi pu suivre qu'une formation amputée d'une partie de son corpus. Par ailleurs, il a été préconisé que certain.e.s ne «perdent pas leur temps» en stage puisqu'ils peuvent s'appuyer sur le savoir-faire de leurs collègues expérimentées... que la formation sur le tas était tout aussi valable qu'une formation organisée par la formation professionnelle, etc...

Un florilège d'arguments visant à dissuader les agents de quitter leur poste de travail même pour aller se former.

La formation professionnelle est un droit à tout moment de la carrière d'un agent et un refus de formation doit être motivé par écrit à l'agent.e et l'agent.

Contactez vos correspondantes et correspondants de Solidaires Finances Publiques Paris en cas de refus d'une formation, pour action auprès de la direction.

Déterminé.e.s !

Nous n'allons pas faire un long discours sur la situation et les projets mortifères en cours pour notre administration et plus globalement pour la fonction publique. Et nous n'avons pas l'habitude de « faire peur » mais...

...Mais si leurs projets passent, nous serons nombreuses et nombreux à être forcés de changer de métier, à avoir une mutation forcée dans un autre ministère, dans une autre Fonction publique, dans une autre région à l'occasion d'une restructuration, d'une fermeture, d'une délocalisation, d'une privatisation, d'un abandon de mission. Pour être plus clair : si leur projet passe nous ne sommes pas assurés, y compris à Paris, de travailler près de chez soi, nous ne sommes pas assurés de travailler à la DGFIP d'ici quelques années ni même pouvoir conserver notre statut.

Alors face à ces projets de destruction totale que faisons-nous collectivement ? Deux solutions s'offrent à nous : la résignation ou la détermination !

Nous devons choisir la détermination. Face à ceux qui veulent détruire notre modèle social, les services publics, nous devons répondre présentes et présents pour défendre nos missions, nos emplois, notre service public de proximité.

Il n'y a pas de fatalité. Le rapport de force peut les faire reculer sur de nombreux projets. Mais pour cela, il faut croire en notre collectif, en nous, en notre capacité de résistance. Comme nous l'avons déjà fait à de nombreuses occasions par le passé. N'oublions jamais que nos droits d'aujourd'hui sont le résultat des luttes et des résistances d'hier.

C'est dans ce sens que l'intersyndicale nationale de la DGFIP appelle l'ensemble des agentes et agents à être en grève le 28 mars avec une manifestation nationale à Paris.

**Toutes et tous en grève
le 28 mars**

**Toutes et tous à la
manifestation de la DGFIP
12 h à Bastille**





Loi Elan ou l'élan brisé du logement social

Définitivement adoptée au Sénat le 16 octobre 2018, la loi ELAN a pour ambition de faire évoluer le logement, l'aménagement et le numérique. Les décrets d'application doivent désormais être publiés.

Présenté comme une loi permettant de répondre aux besoins des populations les plus fragiles et de construire davantage, mieux et moins cher, la loi Elan a un objectif tout autre.

Il suffit de lister les différentes régressions qu'elle comporte pour voir que c'est une loi au service des investisseurs privés : facilitation des expulsions locatives, facilitation de la revente des logements sociaux à des investisseurs privés, réduction de l'accessibilité des logements aux personnes handicapés....

Pour les personnels de la DGFIP, la loi ELAN comporte aussi certains articles qui vont mettre en danger l'action sociale du logement au MINEFI.

Deux articles plus particulièrement, posent problème : c'est tout d'abord l'article 25 qui impose un seuil de regroupement aux bailleurs sociaux, En effet en dessous de 12 000 logements, obligation est faite aux bailleurs sociaux de se regrouper.

Ainsi RLF (Résidences Le Logement des Fonctionnaires), le principal bailleur et partenaire de l'ALPAF et donc du ministère, a un parc locatif inférieur à la limite imposée. Pour se mettre en règle avec la loi, il devra choisir entre plusieurs options :

- 1° option : Augmenter le parc actuel pour dépasser le seuil des 12 000 logements.
- 2° option : Appariement à un groupe, 1° solution, RLF se positionne en tête de groupe.
- 3° option : Appariement à un groupe, 2° solution, RLF est actionnaire minoritaire.
- 4° option : Appartenance à une société de coordination (SAC).

RLF réfléchit à une des 4 pistes en privilégiant les deux premières. Ce seuil de 12 000 logements, extrêmement important, risque malheureusement de fragiliser les petits bailleurs sociaux.

Le second article contesté, l'article 38, modifie la gestion des réservations et passe d'une gestion de stock à une gestion en flux. À ce jour le ministère de la Défense et celui de l'Intérieur, au nom de la « sécurité intérieure », ont réussi à être exclus du nouveau dispositif.

De quoi s'agit-il ? En fait le contingent des réservataires (les bailleurs sociaux) porterait désormais sur un nombre d'attributions et non sur une détermination physique des logements. Par exemple, un logement type T3 au 4° étage qui se libérerait rue de Bercy dans le 12° arrondissement, serait remplacé dans le nouveau dispositif par 1 logement situé au fin fond du 91, peut être plus petit et au RDC !!!

Pour l'ALPAF qui dispose d'un parc locatif avec pas mal d'implantations parisiennes, ce nouveau dispositif est catastrophique. L'ALPAF pourrait à terme, faute de lisibilité, être tenté de diminuer le financement, et donc de fait, de moins réserver d'appartements, ce qui aurait pour conséquence de réduire le parc social.

La fédération Solidaires Finances a alerté la tutelle et le ministère des Finances afin de dénoncer ces changements, et a demandé que les décrets d'application qui n'ont pas été encore publiés excluent du nouveau dispositif l'ALPAF, afin de préserver l'action sociale des agentes et agents des directions du ministère des Finances.

Plus globalement, Solidaires Finances Publiques revendique une politique ambitieuse en matière de logement social, afin d'augmenter le parc de logement social et de répondre aux besoins des collègues.

Le Père Noël est une ordure ?

En 2018, un nouveau marché national des chèques cadeaux a été validé par le Secrétariat Général sans aucune consultation des organisations syndicales. Le nouveau marché a été attribué à la société EDEN-RED le 25/04/2018.

Le chèque-cadeau tel que prévu dans le nouveau marché peut ainsi être distribué à l'aide de 2 supports :

- Carte KADEOS : Carte prépayée non-rechargeable, valable 1 an.

- Chèque dématérialisé /e-ticket Kadéos : Chèque dématérialisé, transmis par voie électronique.

Les représentant.e.s de Solidaires Finances au CNAS et au CDAS ont été informé.e.s tardivement de ce nouveau marché et de son contenu. Solidaires Finances s'est exprimé contre ce marché et ses modalités imposées.

De plus, si une fiche de procédure émanant du Secrétariat Général a bien été rédigée, elle n'a été que très rarement communiquée aux représentantes et représentants locaux des CDAS.-

A Paris, le CDAS a fixé un montant de 35 € pour la valeur faciale et opté pour le chèque cadeau dématérialisé afin de ne pas imputer le budget contraint de notre délégation, (seuls les chèques dématérialisés bénéficiaient d'une remise de 5,5 % par le prestataire).

Au vu des multiples remontées tant à notre niveau qu'auprès de la Déléguée lors de la réception et l'utilisation des nouveaux chèques, nos craintes semblaient bien justifiées quant aux difficultés d'utilisation des chèques cadeaux.

Bon nombre d'agentes et d'agents n'ont pu utiliser correctement leur chèque-cadeau pour Noël : refus des commerçants, frais de livraison exorbitants,(6,60 €), lien dématérialisé non reçu, identifiants non valides, etc...

Dès début décembre Solidaires Finances a fait remonter ces dysfonctionnements à la délégation et au Secrétariat Général. La déléguée a reconnu que de nombreux problèmes lui étaient parvenus, et conseillait la rematérialisation des e-tickets (procédure envoyée aux agent.e.s). Par ailleurs, la carte-cadeau, solution non retenue par le CDAS PARIS, rencontraient les mêmes difficultés.

Le Secrétariat Général a tendance, depuis quelques années, à pousser les délégué.e.s vers l'achat de chèques/cartes Kadéos afin de limiter la charge de travail pour les délégations. Solidaires Finances est consciente de cette charge mais estime que ce n'est pas aux agent.e.s de subir les conséquences des réductions d'effectifs dans les délégations au détriment de leurs prestations. Nous resterons vigilants sur ces évolutions néfastes pour les agent.e.s. et défendrons une action sociale qui permet de retrouver du lien social de diverses manières et aide à mieux supporter les difficultés quotidiennes, personnelles ou professionnelles.

Pour Solidaires Finances, une action sociale de qualité et efficace est une action sociale qui dispose de véritables moyens humains et financiers.

Nos JEUDI SOIRS ... pour tout savoir

Alors que la DRFIP travaille dans l'ombre pour répondre à une commande gouvernementale de destruction sans précédent du réseau local de notre administration (qui se matérialisera par des restructurations/destructurations locales et la délocalisation de nombreuses de nos missions vers d'autres départements), les agent.es s'inquiètent partout de leur devenir professionnel voir personnel pour les années à venir.

Et les inquiétudes sont légitimes. Le DDFIP de Vendée, plus enclin à la transparence que ses homologues parisiens, a communiqué aux organisations syndicales, le plan de dynamitage de son réseau local. Cela devrait se traduire par la suppression, pour les trois années à venir, d'1/7ème des effectifs de son département. Le DDFIP du Gard a récemment confirmé l'ampleur (accrue) des destructions à prévoir en annonçant une moyenne nationale de 11 à 13 % de suppressions d'effectifs entre 2020 et 2022.

Pour tenter de mettre un terme à l'omerta et essayer d'obtenir des réponses, Solidaires Finances Publiques Paris a organisé des actions militantes chaque jeudi soir pour aller questionner notre DRFIP sur notre devenir tant professionnel que personnel.

Les militantes et militants de Solidaires Finances Publiques Paris, munis de sacs de couchages, de tables pliantes et de matériels de randonneur en tous genres ont donc installé dès le 14 février un camping symbolique dans le Hall de Réaumur pour afficher, face au Directeur, leur détermination et exiger des informations. La semaine suivante, à l'issue du CTL, une opération analogue a été organisée rue de la Banque, où un billet de train géant (un aller simple) a été symboliquement remis à M. Mariel à destination de Montargis (Le DDFIP du Loiret a affirmé que ladite commune disposait de locaux capables d'accueillir des services parisiens). La Direction parisienne ayant pris l'habitude de dissimuler sa prétendue ignorance des perspectives locales imminentes derrière certaines orientations de la DG, Solidaires a donc décidé dès le jeudi suivant d'interpeller et de questionner directement le Délégué du Directeur Général (M. Bléhaut représentant de la DG en IDF) à Saint Sulpice...

Un constat s'impose : la communication est difficile et notre exigence de transparence se heurte à une véritable culture du mutisme.

Solidaires Finances publiques Paris s'est donc livré à un véritable exercice de «maïeutique» et les quelques éléments d'informations arrachés confirment les dangers qui menacent notre administration ainsi que la nécessité par conséquent de réagir pour combattre ces projets mortifères.



Bilan d'étape

Si la Direction affirme ne rien savoir (et ne pas même disposer d'une estimation) du volume de suppressions d'emplois qu'essuiera la DRFIP pour les trois années à venir (en attente de la conclusion du contrat avec la Direction du Budget qui devrait intervenir le 27 mars prochain), M. Mariel a néanmoins tenu quelques propos révélateurs : affirmant notamment qu'à la différence de la Vendée, Paris était un Département concerné par la dé-métropolisation (cf Géographie Revisitée) et que ce projet devrait selon lui être un facteur de « majoration des suppressions d'emplois ». De son propre aveu il faudrait donc s'attendre à des postes supprimés dans des proportions bien « plus massives que celles connues jusque ici ».

A très court terme, des restructurations, regroupements et fermetures de sites sont envisagés : la Direction ayant reconnu travailler actuellement à la constitution de SIP/SIE d'une cinquantaine d'agent.es tout en rappelant que l'implantation à l'arrondissement ne constituait plus une « norme pertinente ». Sans rejeter l'idée de vider des sites dont l'État est pourtant propriétaire, le désengagement du locatif a été confirmé (sans aucune visibilité pour les agent.es de Boucry dont l'État reste locataire). La DRFIP aurait déjà œuvré à plusieurs versions d'un plan de restructuration sans aujourd'hui parvenir à un résultat définitif « communicable ».

Si le DRFIP affirme ne pas savoir avec exactitude, à ce stade, quelles missions partiront et vers quelles destinations, il a toutefois confirmé que de nombreuses missions seront bien délocalisées en province. Plusieurs Directions Départementales se

sont déjà portées candidates pour accueillir des services parisiens (Loiret, Pas de Calais etc.).

Les SPF Parisiens seront largement dépecés dans le cadre de cet exode provincial puisque seule une équipe restreinte susceptible d'assurer la comptabilité, quelques dossiers complexes et un peu de « front office » resteraient dans la capitale.

De même le DDG a confirmé que certaines des missions des PCE pourraient subir le même sort et que, plus globalement, de 10 à 15 % des missions actuellement exercées à Paris pourraient être délocalisables

Face à l'imminence et la violence inédite des destructions programmées, le temps est désormais à l'action. Pour enrayer cette dynamique destructrice il nous appartient toutes et tous, de résister et de lutter par la grève et en participant massivement à toutes les mobilisations !



Le 8 mars, c'est tous les jours, à la DGFIP comme ailleurs !

La DGFIP a reçu le «label égalité professionnelle» pour ses soi-disant efforts «à combattre les freins identifiés dans les parcours professionnels de ses personnels féminins, à lutter contre les discriminations, à favoriser l'accès des femmes aux grades les plus élevés et enfin à lutter contre les violences et le harcèlement». Mais le compte n'y est pas !!! Les inégalités persistent, et s'accroissent à la retraite. Leur seul effort a été de respecter l'intitulé de la journée de lutte pour les droits des femmes, pas «la journée de la femme» comme bien d'autres.



Ce 8 mars 2019 a été marqué, à la DRFIP 75, par une distribution d'un 4 pages commun avec les camarades de la CGT sur l'ensemble des sites parisiens. Nous nous sommes retrouvés ensuite à République à partir de 15 h 40 pour marquer le moment de la journée où en moyenne les femmes «bossent gratos». Ce rassemblement où environ 1000 personnes se sont regroupées, était sous le signe de l'internationalisme et de la lutte contre la précarité, avec des interventions de militantes féministes de différents pays (Algérie, Kurdistan, Brésil, Turquie, Iran, Tunisie), et des salariées du ménage des hôtels de luxe Hyatt et leur lutte victorieuse.

Solidaires Finances Publiques est engagé dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes, pas seulement le 8 mars mais tous les jours et dans tous ses combats. Pour Solidaires Finances Publiques, le 8 mars c'est tous les jours !



Bulletin d'adhésion 2019

**Solidaires Finances Publiques
Paris**

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière :
Anne BOUTET, SIP Javel, 13/15 rue du Gal Beuret - 75015 Paris

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)
N° SIRHIUS (7 chiffres)

NOM d'usage Prénom
NOM de naissance Date de naissance/...../.....
Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

Informations professionnelles

Service :
Site :
@
☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso :
@
☎

Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Je souhaite recevoir des informations par mail OUI NON Signature :
Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques OUI NON

**POUR
S'INFORMER...**

Le site internet : <http://sections.solidairesfinancespubliques.info/paris/>

La page Face Book : <https://www.facebook.com/SolfIPParis>